

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-164

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2023

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Eaux Forêts Espaces Naturels

26-2023-08-03-00001 - AP adaptant les mesures de restriction sécheresse à
usage d'irrigation sur la Valloire (3 pages)

Page 3

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2023-08-03-00001

AP adaptant les mesures de restriction
sécheresse à usage d'irrigation sur la Valloire

**ARRETE N°26-2023-08-03
adaptant les mesures de restriction sécheresse à usage d'irrigation sur la Valloire**

**La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le Code de l'Environnement, notamment le titre 1^{er} du livre II et le titre 3 du livre IV ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements ;
VU le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;
VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;
VU l'instruction ministérielle du 16 mai 2023 relative à la gestion de la sécheresse ;
VU l'arrêté du Préfet Coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée du 21 mars 2022 paru au Journal Officiel du 3 avril 2022, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 ;
VU l'arrêté inter-préfectoral n°38-2023-07-25-00008 et 26-2023-07-25-00009 du 25 juillet 2023 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse sur le territoire interdépartemental Bièvre-Liers-Valloire ;
VU les arrêtés préfectoraux n°38-2023-07-13-00003 du 13 juillet 2023 et N°38-2023-07-13-00004 et 26-2023-07-21-00005 des 13 et 26 juillet 2023 plaçant le département de l'Isère et le territoire de Bièvre-Liers-Valloire en restrictions sécheresse ;
Considérant l'enjeu de certaines cultures irriguées dans leur stade d'évolution jusqu'à mi-août ;
Considérant que l'impact des prélèvements en eaux souterraines (hors nappes d'accompagnement) sur le milieu superficiel est décalé dans le temps par rapport à un prélèvement direct en eaux superficielles ou en nappe d'accompagnement ;
Considérant qu'au vu de l'état de la ressource souterraine il est nécessaire de maintenir un niveau d'alerte renforcée sur les nappes souterraines de Bièvre-Liers-Valloire ;
Considérant l'engagement des irrigants à avoir un suivi et un rapportage hebdomadaire de leur consommation d'eau dans les eaux souterraines pour l'ensemble de la saison ;
Considérant les demandes exprimées par le président de l'Association des Irrigants de l'Isère et le président de la Chambre d'agriculture de l'Isère lors du Comité Départemental de l'Eau de l'Isère dématérialisé qui s'est tenu du 24 au 28 juillet 2023 ;
Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les irrigants listés en annexe du présent arrêté, prélevant dans les nappes souterraines de Bièvre-Liers-Valloire, autorisés par l'arrêté préfectoral validant le plan annuel de répartition 2023 n°38-2023-05-25-00003, sont autorisés à appliquer les restrictions sécheresse définies pour une situation d'alerte pour leur seul usage économique d'irrigation.

ARTICLE 2 : DURÉE DE VALIDITÉ

Les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 13 août 2023 inclus. En cas d'amélioration suffisante de la situation un arrêté d'abrogation pourra être pris.
A la fin de cette période, le niveau de restriction applicable sera celui de l'unité de gestion souterraine Bièvre-Liers-Valloire.

ARTICLE 3 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : EXÉCUTION ET PUBLICATION

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans la Drôme :

- ↵ le Secrétaire Général de la Préfecture ;
- ↵ le Directeur Départemental des Territoires ;
- ↵ le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité.

Valence, le 3 août 2023
La Préfète
SIGNE
Elodie DEGIOVANNI,



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral n° 2023-08-03
du 3 août 2023 adaptant les mesures de restriction
sécheresse à usage d'irrigation sur la Valloire

Codification OUGC	UP	PP	UG	ssUG
OUGC38-3338	260201104	26-2143	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3471	260200849	26-1834	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3471	260202509	26-2218	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3471	260202510	26-2213	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3500	260201150	26-2132	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3500	260201957	26-2126	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3458	260200916	26-2155	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3458	260200759	26-2151	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3458	260201603	26-2272	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3458	260200794	26-2291	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3458	260201551	26-2275	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3492	260200992	26-2147	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3492	260200800	26-2154	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3492	260201789	-2129 et 26-21	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3492	260200747	26-2156	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3492	260200933	26-2150	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3472	260201222	26-2217	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-0983	260200773	26-2504	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3450	260200150	26-2519	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3476	260200736	26-1835	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3476	260200466	26-2163	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3476	260201343	26-2136	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3476	260202753	26-2169	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3476	260201180	26-2139	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3466	260200166	26-0971	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3466	260201070	26-0965	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3466	260200316	26-1244	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3466	260201280	26-1205	Bievre Liers Valloire	Colliere
OUGC38-3421	260200235	26-1113	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3486	380200327	26-1112	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-0339	260201809	26-1084	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3289	260200733	26-1105	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3289	260201730	26-1089	Bievre Liers Valloire	Oron Aval
OUGC38-3208	260202538	26-0941	Bievre Liers Valloire	Oron Aval